La confédération O OE TO OE RIMA
et
Le syndicat O OE TO OE RIMA JUSTICE
en partenariat avec le syndicat CGT des Chancelleries et services judiciaires

Papeete, le 11 mai 2022

MOTION DE SOUTIEN DU BUREAU EXECUTIF DE LA CONFEDERATION SYNDICALE O OE TO OE RIMA ET DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU SYNDICAT O OE TO OE RIMA JUSTICE A TURU PUARIITAHI

Le bureau exécutif de la confédération syndicale O oe to oe rima et la commission exécutive du syndicat O oe to oe rima Justice, réunis ce jour, en partenariat et soutenu par le syndicat CGT des Chancelleries et services judiciaires :

Dénoncent la discrimination syndicale dont est victime notre camarade et amie Turu PUARIITAHI, professeure des écoles détachée dans le corps des greffiers CEAPF depuis plus de 20 ans. Turu est notre secrétaire générale, syndicat majoritaire au comité technique de la cour d'appel de Papeete.

Turu PUARIITAHI est élue à ce titre en tant que représentante du personnel au comité technique de la cour d'appel et à la CAP des greffiers principaux CEAPF.

Sur les 20 années de bons et loyaux services, Turu PUARIITAHI, médaillée d'honneur des services judiciaires, a toujours été très bien évaluée, atteignant l'excellence sur ces dernières années.

Le 14 avril 2022, les chefs de cour de Papeete portaient à la connaissance de Turu PUARIITAHI que la "sous-direction des services judiciaires" émettait un avis défavorable au renouvellement de son détachement le 15 juin suivant, sans autre indication.

Or, ce n'est que le 22 avril 2022, huit jours plus tard, que le sous-directeur des ressources humaines des greffes informait lesdits chefs de cour que la SDRHG émettait cet avis défavorable à sa demande de renouvellement, sans plus de motivation, et que l'arrêté portant fin du détachement serait transmis ultérieurement… A ce jour, nous n'en avons pas connaissance.

Précisons par ailleurs que Turu PUARIITAHI, âgée de 61 ans, en dehors de très sérieux ennuis de santé récents, a la Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé, pour la période du 24 décembre 2019 au 23 décembre 2024 et est titulaire d'une carte d'invalidité.

La confédération syndicale O oe to oe rima et le syndicat O oe to oe rima Justice en partenariat et soutenu par le syndicat CGT des Chancelleries et services judiciaires exigent que la décision du garde des sceaux en date du 22 avril 2022 soit rapportée, et que le détachement de Turu PUARIITAHI soit renouvelé à compter du 15 juin 2022.

Motion votée à l'unanimité du bureau exécutif de la confédération syndicale O oe to oe rima et de la commission exécutive du syndicat O oe to oe rima Justice.

Confédération syndicale O OE TO OE RIMA, angle de la rue Clappier et du boulevard Pomare 1er étage immeuble Brown à PAPEETE – BP 52 866 – 98716 PIRAE